

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 11 mars 1985.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOP I « Brevets » n° 37 du 12 septembre 1986.

60 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

71 Demandeur(s) : Société dite : TEMPO-SANYS. — FR.

72 Inventeur(s) : Annette Nicolas.

73 Titulaire(s) :

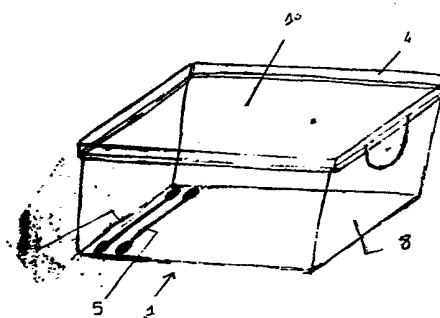
74 Mandataire(s) : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrbur-
ger.

54 Dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés.

57 a. L'invention concerne un dispositif de conditionnement
et de distribution d'objets allongés.

b. Caractérisé en ce qu'il se compose d'un coffret 1 parallé-
lépipédique destiné à contenir les objets allongés 5 ainsi que
d'un support de réception rigide 2 portant un réceptacle 3
pour le coffret 1, et d'une fente de passage 11 des objets
allongés 5, le coffret 1 et le support 2 étant munis d'organes
de préhension 13, 14, 15 coopérant pour permettre de saisir
entre le pouce et l'index les objets 5 se trouvant dans le
coffret 1 placé dans le réceptacle 3 pour les faire glisser par la
fente de passage 11.

c. L'invention s'applique au conditionnement et à la distribu-
tion de bâtonnets garnis d'ouate à leurs deux extrémités.



FR 2 578 517 - A1

D

" Dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés "

La présente invention a pour objet un dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés semblables, notamment, de bâtonnets garnis d'ouate à leurs deux extrémités.

5 Les bâtonnets ouatés sont, depuis de nombreuses années, largement utilisés, notamment pour la toilette des enfants. Ces bâtonnets sont, généralement, présentés dans des boîtes en plastique de forme parallélépipédique ou cylindrique dont le rangement dans les salles
10 de bains n'est pas toujours des plus aisés.

En effet, il s'agit là d'un article dont l'usage très courant oblige, sans cesse, à ouvrir ou fermer le couvercle de la boîte le contenant, ce qui n'est pas toujours très satisfaisant du point de vue de l'hygiène et
15 entraîne des risques fréquents de chute, obligeant l'utilisateur à une remise en place longue et pénible, étant donné que les bâtonnets, pour pouvoir tous être placés dans la boîte les contenant, doivent toujours être rangés exactement parallèlement les uns aux autres.

20 Pour remédier à cet inconvénient, on a déjà proposé un dispositif de conditionnement et de distribution consistant en deux cylindres coaxiaux mobiles en rotation l'un par rapport à l'autre. Chacun de ces cylindres est muni d'une fente verticale de dimension assez grande
25 pour qu'un utilisateur puisse y passer les doigts ; lorsque

les deux encoches sont en regard l'une de l'autre, il est donc possible de saisir les bâtonnets se trouvant à l'intérieur du dispositif. Il s'agit là d'un dispositif relativement sophistiqué, donc onéreux, ne pouvant donner entière
5 satisfaction, étant donné que, lorsqu'il n'y a plus beaucoup de bâtonnets à l'intérieur des cylindres, ceux-ci ont tendance à se coucher, et leur préhension s'avère assez inconmode et nécessite l'utilisation des deux mains.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients, en proposant un dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés semblables, notamment de bâtonnets garnis d'ouate à leurs deux extrémités qui soit extrêmement simple donc peu onéreux, et dont l'utilisation soit très pratique, même lorsqu'il n'y a plus beaucoup
10
15 coup de bâtonnets.

A cet effet, le dispositif objet de l'invention est caractérisé en ce qu'il se compose d'un coffret parallélépipédique muni d'un couvercle amovible dont un côté, notamment le petit côté, a une longueur correspondant à celle
20 des objets allongés qu'il est destiné à contenir, parallèlement les uns aux autres, ainsi que d'un support de réception rigide comportant un réceptacle pour le coffret ouvert ou, le cas échéant, muni de son couvercle, un socle et une fente de passage des objets allongés, le coffret ainsi que le
25 support de réception étant munis d'organes de préhension coopérant entre-eux pour permettre de saisir manuellement, notamment entre le pouce et l'index, les objets allongés se trouvant dans le coffret mis en place dans le réceptacle pour les faire glisser vers l'extérieur par la fente de
30 passage.

Donc, conformément à l'invention, pour se servir du dispositif pour la distribution des bâtonnets, il suffit d'enlever le couvercle du coffret et de le faire glisser, avec son contenu, dans le réceptacle du support de
35 réception.

Selon la configuration la plus habituelle du dispositif objet de l'invention, la fente de passage des bâtonnets est sensiblement horizontale, et donc, au fur et à mesure que le coffret se vide, ceux-ci tombent en face de la fente sous l'effet de leur gravité. Donc, les bâtonnets sont aussi faciles à saisir lorsque le coffret est presque vide que lorsqu'il est plein.

De plus, pour le conditionnement et la présentation à la vente, il est possible de mettre en place le coffret fermé par son couvercle, à l'intérieur du réceptacle, permettant ainsi de diminuer le volume et d'alléger le coût lié au transport, et donc, de proposer parallèlement des supports de réception garnis d'un coffret et des coffrets faisant office de "recharge". Ceci constitue un avantage essentiel par rapport aux dispositifs conformes à l'art antérieur qui ne peuvent être utilisés qu'une seule fois.

Bien entendu, le matériau constitutif du dispositif objet de l'invention peut être quelconque ; celui utilisé, dans le cas général, est une matière plastique moulée colorée ou transparente.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le réceptacle du support de réception comporte une face inférieure ou face d'appui destinée à recevoir une face ou face de repos du coffret, ainsi qu'une face avant ou de préhension portant la fente de passage des objets allongés à sa partie inférieure, située au niveau de la face d'appui.

Donc, conformément à cette caractéristique, la fente de passage des bâtonnets est située à la partie inférieure du coffret mis en place dans le support.

Bien entendu, le socle sur lequel repose la face d'appui du réceptacle peut être quelconque sans pour cela sortir du cadre de l'invention, et peut même, dans certains cas, être constitué par la face d'appui elle-même ; cependant, dans le cas général, celui-ci est constitué par une bande tubulaire, notamment à section rectangulaire.

Selon une caractéristique préférentielle de l'invention, les organes de préhension sont constitués, d'une part, par une première encoche prévue sur la face de repos du coffret, et d'autre part, par une seconde encoche de mêmes dimensions que la première et contiguë à la fente de passage des objets allongés, prévue sur la face d'appui du réceptacle, ainsi que par une entaille longitudinale prévue sur la face avant du réceptacle, sensiblement perpendiculairement à la fente de passage au droit de la seconde encoche et se prolongeant sur le socle, les première et seconde encoches se correspondant lorsque le coffret est mis en place dans le réceptacle pour permettre de saisir manuellement l'objet allongé entre le pouce et l'index, placés, à cet effet, dans l'entaille de part et d'autre des encoches.

De préférence, les encoches sont placées à la partie centrale du dispositif, afin de pouvoir saisir les bâtonnets par leur partie médiane sans risquer de souiller leurs extrémités ouatées ; cette caractéristique est très avantageuse du point de vue de l'hygiène.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'entaille s'étend sur la totalité de la longueur de la face avant du réceptacle. Cette caractéristique permet de conférer au réceptacle une certaine élasticité pouvant favoriser la mise en place du coffret, notamment lors du transport, lorsqu'il est encore muni de son couvercle.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la face d'appui du réceptacle se prolonge vers l'extérieur au-delà de la fente de passage par un rebord de réception des objets allongés, interrompu par la seconde encoche.

La présence de ce rebord permet de maintenir les bâtonnets lors de leur préhension ; ce maintien est encore amélioré si l'extrémité du rebord est relevé.

Lors de son utilisation, le dispositif selon l'invention peut être simplement posé sur un support

plan ; il peut également être accroché sur une paroi verticale au moyen d'une patte munie d'un orifice prévu à cet effet à sa partie supérieure, ou encore être muni à sa partie arrière, d'organes auto-adhésifs permettant sa fixation.

5 Les caractéristiques définies ci-dessus, ne doivent pas être considérées comme limitatives de l'invention et pourraient subir un certain nombre de modifications telles que, par exemple, la prévision, dans le couvercle, d'une fente correspondant à la fente de passage des bâtonnets
10 du support de réception et permettant la distribution de ces derniers lorsque le couvercle est mis en place sur le boîtier.

Les caractéristiques du dispositif qui fait l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- 15 - la figure 1 est une vue en perspective de ce dispositif,
- la figure 2 représente le support de réception,
- la figure 3 représente le coffret contenant les bâtonnets.
20

Selon la figure 1, le dispositif objet de l'invention se compose d'un coffret 1 ainsi que d'un support rigide 2 contenant un réceptacle 3 susceptible de permettre l'introduction du coffret 1.

25 Selon la figure 3, le coffret 1 est de forme parallélépipédique, et est muni d'un couvercle amovible 4.

Ce coffret est destiné à contenir, parallèlement les uns aux autres, des bâtonnets 5 garnis d'ouate à leurs deux extrémités, dont seulement deux ont été représentés sur la figure dans un but de simplification.
30

Selon la figure 3, les bâtonnets 5 sont disposés le long du petit côté 6 du coffret 1 qui a une longueur correspondante.

35 Selon la figure 2, le réceptacle 3 du

avec une seconde encoche 14 de mêmes dimensions, prévue sur la face d'appui 7 du réceptacle 3.

La seconde encoche 14 est contiguë à la fente de passage 11 des bâtonnets 5, et est située approximativement à la partie médiane de cette dernière.

Selon les figures 1 et 2, les encoches 13 et 14 coopèrent avec une entaille longitudinale 15 prévue sur la face avant 9 du réceptacle 3, sensiblement perpendiculairement à la fente de passage 11, à la partie médiane de cette dernière. L'encoche 15 se prolonge au-delà de la fente de passage 11 au niveau du socle 12.

Ainsi, selon la figure 1, lorsqu'un utilisateur veut saisir un bâtonnet 5, il lui suffit d'introduire son pouce et son index dans l'entaille 15, respectivement de part et d'autre de la fente de passage 11, et de tirer perpendiculairement selon la flèche B, un bâtonnet 5 de part et d'autre des deux encoches 13 et 14. On voit qu'il s'agit là d'un mouvement extrêmement simple, même quand le coffret 1 est presque vide, étant donné que, comme déjà indiqué, au fur et à mesure que le coffret 1 se vide, les bâtonnets 5 qu'il contient tombent au droit de la fente de passage 11 sous l'effet de leur gravité conformément à la flèche A.

Selon la figure 2, pour assurer le maintien des bâtonnets 5 lors de leur préhension, la face d'appui 7 du réceptacle 3 se prolonge vers l'extérieur au-delà de la fente de passage 11 par un rebord 16 dont l'extrémité 17 est relevée.

Le dispositif décrit ci-dessus comporte, par ailleurs, à sa partie supérieure, une patte d'accrochage 18 munie d'un orifice 19 permettant son accrochage, notamment à un clou. Sa face arrière 20 peut, par ailleurs, être munie d'organes auto-adhésifs non représentés, permettant sa fixation sur une paroi verticale.

RE V E N D I C A T I O N S

1°) Dispositif de conditionnement et de distribution d'objets allongés semblables, notamment de bâtonnets garnis d'ouate à leurs deux extrémités, caractérisé en ce
5 qu'il se compose d'un coffret (1) parallélépipédique muni d'un couvercle amovible (4), dont un côté, notamment le petit côté (6) a une longueur correspondant à celle des objets allongés (5) qu'il est destiné à contenir, parallèlement
10 les uns aux autres, ainsi que d'un support de réception rigide (2) portant un réceptacle (3) pour le coffret (1) ouvert, ou le cas échéant, muni de son couvercle (4), un socle (12) et une fente de passage (11) des objets allongés (5), le coffret (1) ainsi que le support de réception (2) étant
15 munis d'organes de préhension (13, 14, 15) coopérant entre eux pour permettre de saisir manuellement, notamment entre le pouce et l'index, les objets allongés (5) se trouvant dans le coffret (1) mis en place dans le réceptacle (3) pour les faire glisser vers l'extérieur par la fente de passage (11).

20 2°) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la fente de passage (11) des objets allongés (5) est sensiblement horizontale.

3°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le réceptacle (3)
25 du support de réception (2) comporte une face inférieure ou face d'appui (7) destinée à recevoir une face ou face de repos (8) du coffret (1) ainsi qu'une face avant ou de préhension (9) portant la fente de passage (11) des objets allongés (5) à sa partie inférieure, située au niveau de la
30 face d'appui (7).

4°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le socle (12) est constitué par une bande tubulaire, notamment à section rectangulaire sur laquelle repose la face d'appui (7) du
35 réceptacle (3).

5°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les organes de préhension sont constitués, d'une part, par une première encoche (13) prévue sur la face de repos (8) du coffret (1) et d'autre part, par une seconde encoche (14) de mêmes dimensions que la première et contiguë à la fente de passage (11) des objets allongés (5) prévue sur la face d'appui (7) du réceptacle (3), ainsi que par une entaille longitudinale (15) prévue sur la face avant (9) du réceptacle (3), sensiblement perpendiculairement à la fente de passage (11) au droit de la seconde encoche (14) et se prolongeant sur le socle (12), les première et seconde encoches (13, 14) se correspondant lorsque le coffret (1) est mis en place dans le réceptacle (3) pour permettre de saisir manuellement l'objet allongé (5).

6°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'entaille (15) s'étend sur la totalité de la longueur de la face avant (9) du réceptacle (3).

7°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que la face d'appui (7) du réceptacle (3) se prolonge vers l'extérieur au-delà de la fente de passage (11) par un rebord (16) de réception des objets allongés (5) interrompu par la seconde encoche (14).

8°) Dispositif selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'extrémité (17) du rebord (16) de réception des objets allongés (5) est relevée.

9°) dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il est muni d'organes (18, 19) permettant son accrochage sur une paroi verticale.

10°) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce qu'il est muni d'organes auto-adhésifs permettant son accrochage sur une paroi verticale.

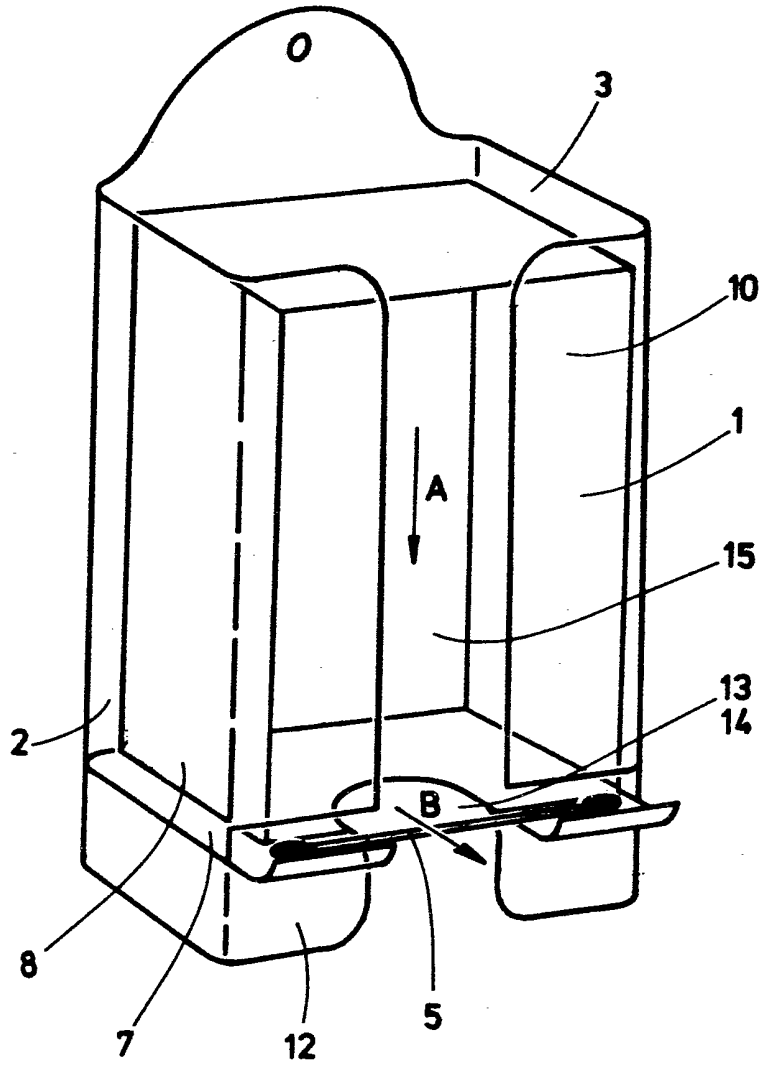


Fig.1

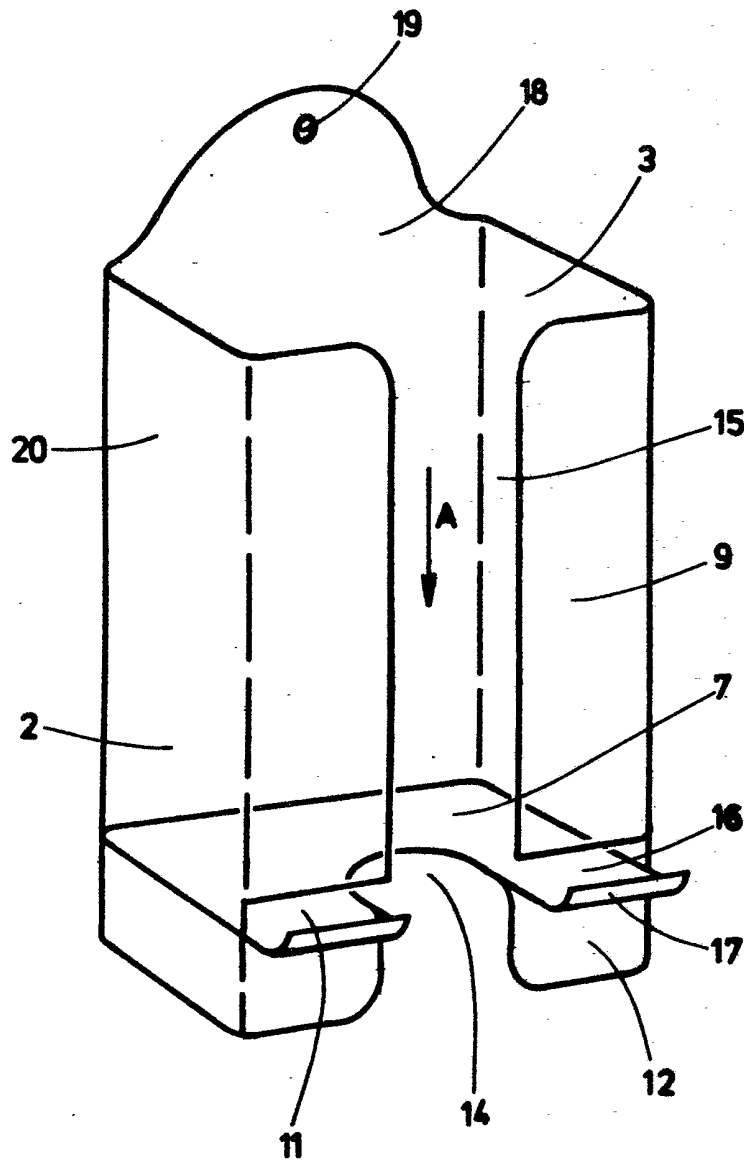


Fig. 2

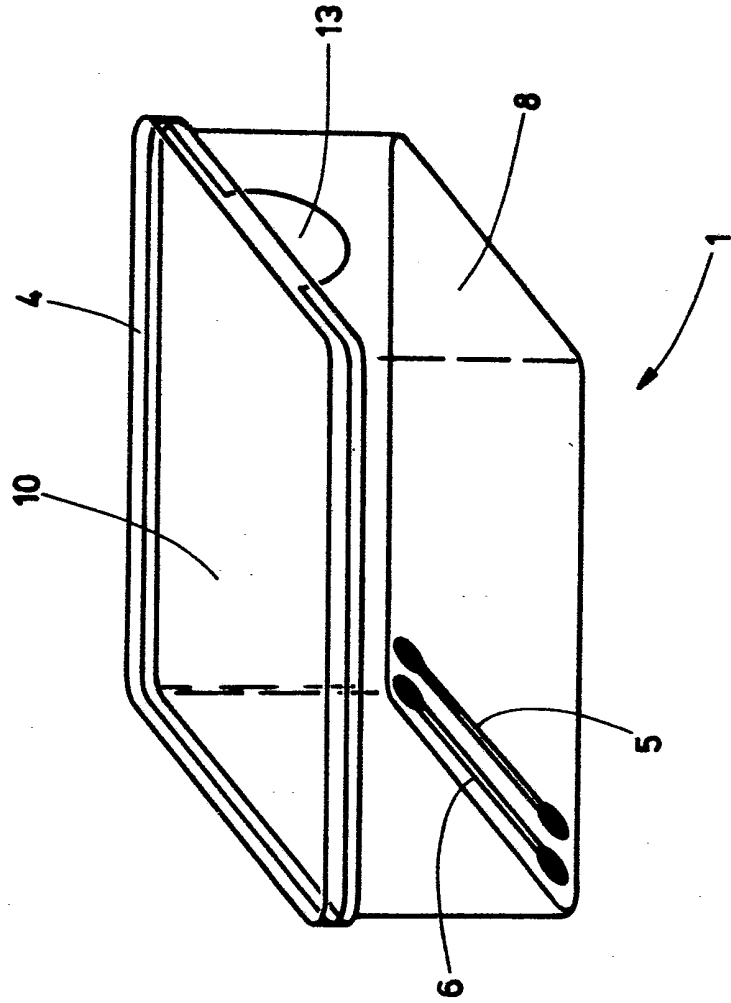


Fig. 3